



5 à 7 sur la rémunération mixte 24 septembre 2015

Vous avez reçu au cours des derniers jours l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de votre association qui est prévue à l'automne 2015.

Cet envoi incluait une invitation à un 5 à 7, organisée par l'Association, qui se tiendra le 24 septembre au Château Bonne Entente et qui portera sur le mode de rémunération mixte.

Ce 5 à 7 est pour vous!

Nous comptons sur une participation nombreuse de nos membres à cette activité qui consistera à vous donner toutes les informations pertinentes pour :

- ✓ Bien saisir les enjeux du mode de rémunération mixte.
- ✓ Prendre une décision éclairée quant à votre adhésion.
- ✓ Facturer une fois que le mode sera en vigueur le 1er novembre prochain.

Tous vos collègues sont également les bienvenus, même s'ils ne sont pas membres de l'AMCLSCQ, n'hésitez donc pas à les inviter! Pour vous inscrire : 514 875-7412.

Avis aux intéressés Postes à l'Exécutif à pourvoir

Lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le 25 septembre prochain, tous les postes de l'Exécutif seront soumis aux mises en candidature et aux élections.

Deux membres de l'Exécutif actuel nous ont manifesté leur intention de ne pas renouveler leur mandat.

Nous vous invitons donc à considérer sérieusement votre participation à l'Exécutif de votre Association. Nous nous ferons un plaisir

d'échanger avec vous sur les implications d'une telle collaboration.

La relève est d'autant plus importante au sein de notre Association. N'hésitez pas à soumettre votre candidature à l'aide du formulaire que nous avons pris soin de joindre à cet envoi et que vous retrouverez également avec l'avis de convocation que vous avez reçu par la poste.

Nous vous espérons donc nombreux le 25 septembre prochain!

Formation sur l'Accès adapté, FMOQ

Un petit rappel, ne tardez pas à vous inscrire à la formation sur l'accès adapté que donnera la FMOQ le 24 septembre prochain au Château Bonne Entente.

Déjà plus d'une trentaine de nos membres s'y sont inscrits.

En marge de l'entente conclue entre la FMOQ et le MSSSS pour éviter l'application de la déplorable loi 20, la participation d'un très grand nombre de médecins œuvrant en CLSC et en cabinet est de circonstance puisqu'il nous faut adopter une façon de se rendre plus rapidement accessible pour nos patients.

À noter, il vous est aussi possible d'inviter un membre de votre personnel de secrétariat, impliqué dans la gestion des rendez-vous, pour bien comprendre les tenants et aboutissants de ce mode de gestion d'offre de service.

Nous vous espérons nombreux à cette formation. **Inscription en ligne sur le site de la FMOQ.**